

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 31 janvier 2022 à 19h00

A la Maison du Peuple-

Date de convocation : 26/01/2022

Présents : Didier Michel, Lucette Pradines, Patrick Zimmerman, Michel Guibbert, Blondine Laid, Annie Brissaud, ~~Sers Jean Charles~~, Ozeray Séverine, Météo Fabien. Witney Belle Albarret.

Absents excusés : Chantal Bessoles, Elodie Jarson, Frédéric Berché, Roland Cros.

Absents : Laurent Dabien, ~~Sers Jean Charles~~, Ozeray Séverine.

Pouvoirs : Chantal Bessoles à Didier Michel, Roland Gros à ~~JC~~ ~~Sers~~
Witney Belle à Lucette Pradines, Elodie Jarson à P. Zimmerman
Frédéric Berché à Fabien Météo.

Secrétaire : Lucette Pradines.

M. SERS et Mme OZERAY ont quitté la séance à 19h05.

1- CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants est signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le renouvellement de cette convention est possible pour l'année 2022.

L'estimation du nombre de chats à stériliser ou à identifier s'élèverait à 10 chats.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil de signer une convention et de verser une participation financière à la Fondation 30 Millions d'Amis :

Nombre de chats : 10

Participation de la Commune 350.00€

Participation de la Fondation 350.00€

LE CONSEIL accepte de verser une participation de 420€ et demande que le nombre de chats stérilisés soit de 12.

POUR 8

ABSTENTION

CONTRE

2 – CONSEIL DEPARTEMENTAL : 8000 arbres par an

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que pour la 3^{ème} année consécutive, le Conseil Départemental accompagne les Communes dans la réalisation de leurs projets d'aménagement en offrant des arbres aux Communes de l'Hérault.

Engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique, le Département poursuit cet engagement par la reconduite de l'opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault ».

Ainsi, comme pour la précédente opération, une palette d'essences, bâtie en collaboration avec des professionnels de l'arbre nous est proposée afin de couvrir l'ensemble du Département.

La Commune de Castelnau ayant bénéficié de cette opération il y a deux ans, il est envisagé de participer à nouveau à cette opération, pour des plantations prévues fin d'année 2022.

En collaboration avec les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, les lieux retenus seraient :

- BEAUREGARD
- CHEMIN DE L'ESPOURTEL
- ESPACE BRASSENS

Les essences retenues seraient :

- 8 arbres de Judée
- 6 Micocouliers de Provence
- 8 Frênes à fleurs

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil présents de valider les choix ci-dessus.

LE CONSEIL *autorise Monsieur le Maire à passer commande*

POUR 8

ABSTENTION

CONTRE

3 – DEMANDE DE SUBVENTION : DETR 2022

CREATION DE DEUX BUREAUX DANS LA SALLE ATTENANTE DE LA MAIRIE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'aménagement des bureaux de la mairie est devenu obsolète. En premier lieu, la crise sanitaire et ses gestes barrières demandent que les brassages de personnes dans des lieux fermés soient évités, d'autre part, le bureau de l'urbanisme et des finances est un lieu de passage pour les 4 secrétaires, la policière municipale, les agents techniques et d'animation ainsi que les élus.

Il y est très difficile de travailler sereinement.

La salle attenante de la mairie pourrait être scindée en deux, un bureau pour la PM et un bureau pour le service urbanisme-élections-état civil.

Ces deux agents auraient chacune deux entrées différentes (une à l'intérieur de la mairie et une à l'extérieur pour recevoir les administrés en demande).

Des devis ont été demandés, à savoir :

- Ferronnerie	H.T.	5.100,00
- Maçonnerie, peinture, isolation phonique	H.T.	14.681,00
- Electricité, chauffage	H.T.	7.031,32
- Mobilier	H.T.	3.570,11

Soit un total de travaux d'un montant de 30.382,43€ H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de demander une subvention de 80% du montant H.T., à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2022.

LE CONSEIL *autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.*

POUR 8

ABSTENTION

CONTRE

4 - DEMANDE DE SUBVENTION : FSIL

CREATION D'UN VOIE DOUCE RUE DU L'AVENTIN

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal que les voies douces peuvent s'apparenter à des liaisons piétonnes ou cyclistes en dehors des axes habituels de circulation.

La rue du l'Aventin, très empruntée par de très nombreux véhicules arrivant de la route de Pézenas et des lotissements, présente un danger pour les piétons. Ces piétons (adultes, enfants, Mamans avec des poussettes, randonneurs) et cyclistes qui l'utilisent pour venir au centre du village, à la mairie, à l'école ou simplement pour se promener, ne sont pas rassurés car les véhicules, malgré les ralentisseurs, roulent à une vitesse élevée et il n'existe pas de trottoir. Les véhicules garés au bord de la route rétrécissent la voirie.

Une voie douce pourrait être réalisée le long de cette rue, à gauche en allant vers Pézenas, et permettrait de sécuriser le passage des piétons, cyclistes, randonneurs, etc....

Un devis de travaux a été demandé, le montant s'élève à 39.292€ H.T.

Dans le cadre de la DSIL, une subvention pourrait être demandée à l'Etat.

Le Conseil est invité à délibérer

LE CONSEIL

autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention

POUR 8

ABSTENTION

CONTRE

5 - DIVERS

Séance levée à 19h 30'

MICHEL Didier

PRADINES Lucette

ZIMMERMANN Patrick

GUIBERT Michel

BELLE-ALBARET Witney

BERCHÉ Frédéric

BESSELES Chantal

BRISSIAUD Annie

CROS Roland

DELRIEU Laurent

GARÇON Elodie

LAIRD Blandine

MATEO Fabien

OZERAY Séverine

SERS Jean-Charles

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

ID : 034-213400567-20220131-ML0131012022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – BELLE ALBARET Witney

Absents : SERS Jean-Charles – OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – GARCON Elodie

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – BESSOLES Chantal – CROS Roland

Pouvoirs : BESSOLES Chantal à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

CREATION DE DEUX BUREAUX DANS LA SALLE ATTENANTE DE LA MAIRIE

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'aménagement des bureaux de la mairie est devenu obsolète. En premier lieu, la crise sanitaire et ses gestes barrières demandent que les brassages de personnes dans des lieux fermés soient évités ; d'autre part, le bureau de l'urbanisme et des finances est un lieu de passage pour les 4 secrétaires, la policière municipale, les agents techniques et d'animation ainsi que les élus.

Il y est très difficile de travailler sereinement.

La salle attenante de la mairie (affectée à diverses associations) pourrait être scindée en deux, un bureau pour la PM et un bureau pour le service urbanisme-élections-état civil.

Ces deux agents auraient chacune deux entrées différentes (une à l'intérieur de la mairie et une à l'extérieur pour recevoir les administrés en demande).

Des devis ont été demandés, à savoir :

- Ferronnerie	H.T.	5.100,00
- Maçonnerie, peinture, isolation phonique	H.T.	14.681,00
- Electricité, chauffage	H.T.	7.031,32
- Mobilier	H.T.	3.570,11

Soit un total de travaux d'un montant de 30.382,43€ H.T.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal, de demander une subvention de 80% du montant H.T. à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2022.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une aide financière à hauteur de 80% du montant des travaux H.T. à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2022, pour la création de 2 bureaux à la mairie.

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 26.01.2022

Date d'envoi au contrôle de légalité : 31.01.2022

Date d'affichage : 01.02.2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – BELLE ALBARET Witney

Absents : SERS Jean-Charles – OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – GARCON Elodie

Absents excusés : BERCHE Frédéric – BESSOLES Chantal – CROS Roland

Pouvoirs : BESSOLES Chantal à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : DSIL

CREATION D'UN VOIE DOUCE RUE DU L'AVENTIN

Monsieur le Rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal que les voies douces peuvent s'apparenter à des liaisons piétonnes ou cyclistes en dehors des axes habituels de circulation. La rue du l'Aventin, très empruntée par de très nombreux véhicules arrivant de la route de Pézenas et des lotissements, présente un danger pour les piétons. Ces piétons (adultes, enfants, Mamans avec des poussettes, randonneurs) et cyclistes qui l'utilisent pour venir au centre du village, à la mairie, à l'école ou simplement pour se promener, ne sont pas rassurés car les véhicules, malgré les ralentisseurs, roulent à une vitesse élevée et il n'existe pas de trottoir. Les véhicules garés au bord de la route rétrécissent la voirie.

Une voie douce pourrait être réalisée le long de cette rue, à gauche en allant vers Pézenas, et permettrait de sécuriser le passage des piétons, cyclistes, randonneurs, etc....

Un devis de travaux a été demandé, le montant s'élève à 39.292€ H.T.

Dans le cadre de la DSIL, une subvention pourrait être demandée à l'ETAT.

Le Conseil est invité à délibérer

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une aide financière à hauteur de 80% du montant des travaux H.T. à l'ETAT, dans le cadre de la DSIL 2022, pour la création d'une voie douce.


Didier MICHEL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – BELLE ALBARET Witney

Absents : SERS Jean-Charles – OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – GARCON Elodie

Absents excusés : BERCHE Frédéric – BESSOLES Chantal – CROS Roland

Pouvoirs : BESSOLES Chantal à MICHEL Didier
BERCHE Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET : CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants est signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le renouvellement de cette convention est possible pour l'année 2022.

L'estimation du nombre de chats à stériliser ou à identifier s'élèverait à 10 chats.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil de signer une convention et de verser une participation financière à la Fondation 30 Millions d'Amis :

Nombre de chats : 10

Participation de la Commune 350.00€

Participation de la Fondation 350.00€

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

ACCEPTE de verser une participation pour l'année 2022 d'un montant de 420€.

DEMANDE à la Fondation que le nombres de chats à stériliser et à identifier soit de 12

Le Maire



Didier MICHEL

Date de convocation : 26.01.2022

Date d'envoi au contrôle de légalité : 01.02.2022

Date d'affichage : 01.02.2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien -- BELLE ALBARET Witney

Absents : SERS Jean-Charles – OZERAY Séverine – DELRIEU Laurent – GARCON Elodie

Absents excusés : BERCHÉ Frédéric – BESSOLES Chantal – CROS Roland

Pouvoirs : BESSOLES Chantal à MICHEL Didier
BERCHÉ Frédéric à MATÉO Fabien

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL : 8000 arbres par an

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que pour la 3^{ème} année consécutive, le Conseil Départemental accompagne les Communes dans la réalisation de leurs projets d'aménagement en offrant des arbres aux Communes de l'Hérault.

Engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique, le Département poursuit cet engagement par la reconduction de l'opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault ».

Ainsi, comme pour la précédente opération, une palette d'essences, bâtie en collaboration avec des professionnels de l'arbre nous est proposée afin de couvrir l'ensemble du Département.

La Commune de Castelnau ayant bénéficié de cette opération il y a deux ans, il est envisagé de participer à nouveau à cette opération, pour des plantations prévues fin d'année 2022.

En collaboration avec les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, les lieux retenus seraient :

- BEAUREGARD
- CHEMIN DE L'ESPOURTEL
- ESPACE BRASSENS

Les essences retenues seraient :

- 8 arbres de Judée
- 6 Micocouliers de Provence
- 8 Frênes à fleurs

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil présents de valider les choix ci-dessus.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
APPROUVE que la commune participe à l'opération 8000 arbres par an.

Le Maire

Didier MICHEL